

Décision

Générale

colonial

Décision n° 403/PERS portant nomination d'un Directeur de la Police nationale dans le Territoire Français des Afars et des Issas

n° 403/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
15 mai 1970

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1970

Date du numéro
10 juin 1970

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la décision n° 209/PERS du 20 mars 1970 portant nomination, à titre intérimaire, de M. Pascal, administrateur en chef des Affaires d'outremer de classe exceptionnelle, en qualité de Directeur de la Police nationale, pour compter du 25 mars 1970

Vu l'avis d'affectation n°14389/TOM/PEL/2A du 28 avril 1970 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — M. André Gastou, Commissaire divisionnaire de la Police nationale, 3e échelon, indice majoré 751, en service à Djibouti, est nommé Directeur de la Police nationale du Territoire Français des Afars et des Issas, en remplacement de M. Germain Geoffroy, Commissaire divisionnaire de la Police nationale. Art, 2. — La décision n° 209/PERS du 20 mars 1970 est rapportée.

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut Commissaire de la République et par délégation : Le Haut Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.